

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE
HAUTE NORMANDIE**

**SESSION PLÉNIÈRE
DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2006**

**AVIS SUR
LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN**

UNANIMITÉ

Rapporteur : Monsieur Michel JACOB

Dans le cadre des engagements internationaux de la France en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 permet l'élaboration et la mise en place par les Régions de Schémas régionaux éoliens. Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'énergie éolienne en Haute-Normandie, le Conseil régional a décidé par délibération du 14 décembre 2004 de mettre en place un tel schéma.

Ce schéma ne présente pas de caractère obligatoire, mais il est plutôt un outil d'aide à la décision (pour les élus et les services de l'Etat) et à la réalisation (pour les développeurs des projets éoliens). Il a pour objectif :

- d'orienter le choix des acteurs pour l'implantation et l'intégration territoriale des parcs éoliens en excluant les sites les plus sensibles ;
- de confirmer la prise en compte des composantes environnementales dans les projets de parcs éoliens ;
- de promouvoir les énergies renouvelables par le développement raisonné de l'énergie éolienne.

Dans son avis du 6 juin 2006, le C.E.S.R. se félicitait de la démarche et prenait acte du lancement de la phase de consultation.

Le rapport du Président du Conseil régional soumis à l'examen du C.E.S.R. rend compte des consultations. Les remarques formulées ne demandant pas de modifications du schéma tel que présenté en juin dernier, il est donc proposé aux élus régionaux de délibérer afin d'approuver ce schéma régional éolien.

S'agissant du contenu, le schéma considère que les zones de forte sensibilité en terme de patrimoine naturel sont inventoriées par les dispositifs existants. Lorsque ce n'est pas le cas, les études d'impact devront prendre en compte l'impact réel et pas uniquement la mise en œuvre de mesures compensatoires. La consultation des associations naturalistes de terrain aurait permis d'approfondir cet aspect du document.

Le C.E.S.R. regrette à cet égard que l'élaboration de ce schéma n'ait pas fait l'objet d'une large concertation qui aurait permis d'engager une sensibilisation positive sur les enjeux du développement de l'éolien en région.

Le C.E.S.R. souhaite par ailleurs attirer l'attention sur le contexte dans lequel s'inscrit ce schéma.

Depuis la décision du Conseil régional d'engager son élaboration, les enjeux énergétiques aux niveaux mondial, européen, national et régional ont pris une ampleur nouvelle : croissance exponentielle de la demande, ouverture à la concurrence des marchés du gaz et de l'électricité en Europe, flambée du prix du baril de pétrole et augmentation du gaz, prise de conscience du caractère limité de certaines ressources, risques que font peser les évolutions géopolitiques sur la sécurité des approvisionnements, impact environnemental des modes de consommation des énergies (dérèglement climatique) etc.

La directive européenne du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables a fixé aux Etats membres un objectif de 21% de la consommation intérieure d'origine renouvelable à l'horizon 2010. La loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique a prévu des mesures pour atteindre cet objectif.

Alors que l'énergie reste à la fois un facteur de qualité de vie, un outil de développement et d'attractivité et un enjeu stratégique, la Haute-Normandie, région qui transforme, produit et exporte de l'énergie a nécessairement une place prépondérante à conserver en la matière.

En 2004, la part de la consommation française d'électricité d'origine renouvelable n'était que de 12,7%, essentiellement grâce à l'hydraulique dont le potentiel de développement est aujourd'hui limité.

Deuxième meilleur gisement d'Europe après la Grande-Bretagne, la France a fait le choix de miser sur l'éolien pour pouvoir satisfaire à l'objectif des 21% en 2010, en se fixant des objectifs de puissances installées de 2000-6000 MW en 2007 et de 12 500 MW d'éolien terrestre en 2010. En août 2006, elles s'élevaient à 1 300 MW.

Grâce au littoral du pays de Caux et aux plateaux de l'Eure, la Haute-Normandie possède l'un des meilleurs potentiels éoliens en France, avec la Bretagne et le Languedoc-Roussillon. Les résultats des appels d'offre pour l'éolien l'ont confirmé :

- parmi les sept projets retenus pour l'éolien terrestre figurait le parc de la Haute Haye à Avesnes en Bray - Beauvoir en Lyons (76)
- le seul projet d'éolien en mer retenu est celui de Veulette sur mer (76).

La Haute-Normandie dispose en outre d'un avantage compétitif avec la présence d'un réseau permettant le transport et la distribution de l'électricité produite.

Pourtant la Haute-Normandie apparaît en retard en matière de développement de l'éolien. A ce jour, seuls les parcs d'Assigny (12 MW) et de Fécamp (4,5 MW) sont en service. Malgré le nombre important de projets et de permis de construire acceptés (qui représentent 84 MW), la part de la Haute-Normandie dans les puissances installées en France ne cesse de diminuer : 1,6% au 1er janvier 2006, 1,4% au 31 mars 2006 et 1,18% au 22 août 2006.

Le potentiel éolien haut-normand reste donc encore largement sous exploité, alors que les énergies renouvelables représentent également un enjeu important en terme de développement économique et d'emplois.

Aussi, le C.E.S.R. souhaite que ce schéma régional permette un véritable lancement du développement de l'éolien en Haute-Normandie.

La Haute-Normandie est une région stratégique dans l'approvisionnement de la France en énergies. Déjà leader en matière de production d'électricité non renouvelable (plus de 10%), pour conforter sa place elle doit aujourd'hui participer pleinement à l'effort national en faveur du développement de la production d'électricité d'origine renouvelable, en particulier de l'éolien.

Le C.E.S.R. émet un avis favorable à l'adoption du schéma régional éolien.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JACQUES BRIFAUT AU TITRE DES
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR
« LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN »**

Monsieur le Président, je partage l'ensemble de ce qui est indiqué ici, il me manque cependant certains éléments d'appréciation qui portent sur le pourcentage que pourrait atteindre l'éolien par rapport d'une part aux énergies renouvelables et d'autre part aux besoins globaux, et quelles sont les autres sources d'énergie renouvelables, parce que le document n'est pas très clair à cet égard, on ne voit pas très bien quelle est la part finale que l'éolien pourrait représenter à l'intérieur des énergies renouvelables, ce qui permettrait d'avoir une vision un peu plus claire de ce que la Haute Normandie pourrait produire en matière d'énergie renouvelable et par rapport aux autres énergies renouvelables.

C'est ce qui me manque pour l'instant. Ceci étant on va dans le bon sens donc je n'ai aucune raison de mettre en cause cet avis.

Très simplement, je pense que ce serait quand même utile pour les décideurs à venir sur ce point d'avoir des éléments précis sur ce sujet, parce que imaginons que le Schéma Éolien ne représente que par hypothèse 20 % des énergies renouvelables, cela voudrait dire que cela donne des arguments aux contradicteurs, parce que ce serait tellement peu que cela ne vaudrait pas la peine.

Voilà pourquoi il est important d'avoir le pourcentage de ce que peut représenter l'éolien par rapport aux autres énergies renouvelables.

Président, j'ai été très sage jusqu'à présent, mais je voudrais quand même ajouter un petit commentaire : dans le cadre de la logistique nous nous préoccupons beaucoup de savoir quel type nous allons pouvoir proposer sur les parcs à l'avenir, de sorte que ces parcs logistiques soient autonomes en terme d'énergie.

Ces questions ont une importance capitale pour les décisions que nous aurons à prendre dans les années à venir.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE MALO AU TITRE DE LA
CONFEDERATION PAYSANNE DE L'EURE ET DE LA SEINE MARITIME
CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR
« LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN »**

Je voterai l'avis parce que je suis très favorable à l'éolien mais je regrette qu'il n'en reste pas strictement à l'éolien

Pour parler d'autres productions d'énergie, j'aurai préféré que l'on attende que le groupe de travail « énergie » ait fini son travail .

A travers cet avis je crains que l'on veuille nous engager sur l'intérêt d'autres formes de productions d'énergie.

La Région doit-elle rester l'un des leaders de la production d'énergie toutes formes confondues et quelle qu'elle soit.

Je ne partage pas cet avis.

J'aurai préféré un texte court qui approuve et souligne l'intérêt de ce schéma éolien qui est une démarche très intéressante.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR DIDIER PATTE AU TITRE DE LA CFTC
CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR
« LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN »**

Monsieur le Président,

Le texte qui nous est présenté est tout à fait satisfaisant.

Il est explicatif et montre que le schéma présenté par les services du Conseil régional « ne présente pas de caractère obligatoire, mais constituer un outil d'aide à la décision et à la réalisation ».

D'autre part, il ne berce pas d'illusions : la filière éolienne ne peut être que d'appoint et ne peut se substituer aux autres modes de fabrication d'électricité. Mais cet appoint est indispensable, ne serait-ce que pour permettre à la France de respecter ses engagements internationaux. Alors, il faut le dire avec détermination : oui, au Schéma régional éolien, oui au développement de cette filière, oui à l'encouragement à la construction en Normandie de « fermes éoliennes » et, aussi, d'éoliennes individuelles, notamment sur les exploitations agricoles. Le document de la Région montre que cette partie de la Normandie –comme l'autre d'ailleurs- possède l'un des gisements éoliens les plus prometteurs de notre pays et, même si le schéma régional éolien est avant tout un outil de travail, il montre une indiscutable volonté politique de nos Elus en la matière.

Il est un point, cependant, qui suscite mon scepticisme, c'est la réticence exprimée dans le projet d'avis à propos de la non-consultation préalable de certaines associations.

Cela pose le problème de la pratique de la démocratie participative. Il ne faut pas qu'elle devienne un frein, non pas à la prise de décision, mais à la simple évocation des problèmes posés. Les Elus doivent avoir l'initiative des propositions surtout lorsqu'elles nécessitent –ensuite, mais ensuite seulement- la confrontation avec les associations spécialisées ou encore l'opinion publique.

En l'occurrence, j'estime que les services du Conseil régional, à la demande de l'Exécutif, ont parfaitement posé le problème. On nous dit, ça et là, que des éléments de réflexion se révèlent insuffisants. C'est possible : c'est justement l'intérêt de ce document « posant le problème », étant soumis à l'examen des Elus locaux, des associations, des particuliers. Ce n'est pas un plan éolien, mais un schéma, et la démarche des services est tout à fait conforme au cheminement indispensable d'une politique à mener.

Faire autrement, c'est-à-dire se soumettre à la censure préalable des lobbies serait un facteur d'impuissance congénitale. Les associations ont un rôle qu'il faut savoir respecter : c'est tout le sens de la démocratie participative, mais elles n'ont en rien à jouer la mouche du coche. Elles ne doivent pas cogérer ce qui, en premier et en dernier ressort, est de la responsabilité des Elus.

J'approuve donc totalement et la méthode et le contenu du schéma régional éolien.

**DÉCLARATION DE MADAME NADINE BOULANGER AU TITRE DES
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES CONCERNANT LE PROJET D'AVIS
SUR « LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN »**

Au-delà de la consultation préalable des citoyens chez qui risquent d'être implantées ces différentes éoliennes, il me paraît indispensable d'envisager également une évaluation à plus ou moins long terme en vue de voir les différentes conséquences que peut avoir l'implantation de ces éoliennes.

Même si je suis assez favorable à ces énergies renouvelables il me paraît important de considérer à plus ou moins long terme ces évaluations, notamment par rapport aussi à la biodiversité, sachant qu'il peut y avoir des conséquences par rapport aux mécanismes de ventilation qui peuvent entraîner des impacts sur la biodiversité et également aussi par rapport au bruit qui peut être entraîné.

Et puis une chose m'a interpellée ce week-end, c'est la chute d'une de ces éoliennes qui je pense n'a pas fait de blessé, ceci dit je pense qu'il doit y avoir des périmètres bien élaborés en vue d'éviter tous ces accidents.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC MALVAUD AU TITRE DES
ASSOCIATIONS AGRÉES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET
DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR
« LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN »**

Nous sommes nous associations de protection de l'environnement favorables au développement de l'éolien même si parfois cela nous amène à aller à l'encontre de certaines de nos associations locales, parce que nous pensons qu'il faut prendre en compte d'abord l'intérêt général.

Nous sommes favorables aussi au projet d'avis tel qu'il est rédigé. Je veux simplement dire que nous avons deux soucis. Le premier est que la mise en place de l'éolien soit bien faite, d'où l'importance d'avoir une vraie mesure des impacts à tous niveaux.

Le deuxième est d'aller vers une meilleure acceptabilité par les citoyens et je pense que c'est effectivement important de pouvoir discuter, négocier expliquer les choses. Nous aurions souhaité, pour être très précis, que le document en lui-même de Schéma qui a été fait par un bureau d'études, soit fait avec consultation des associations, entre autres des associations scientifiques pour qu'elles puissent donner un avis. Il y a des erreurs scientifiques importantes dans le document qui auraient du être évitées.

Ensuite, quand le document a été fait il aurait été très intéressant de réunir les associations de façon à pouvoir écouter ce qu'elles avaient à dire et aussi expliquer les choses. Une telle démarche pour nous n'a que du positif, et pas du tout de négatif, cela ne retarde rien du tout, cela permet en même temps de faire mieux et en même temps d'avoir une meilleure acceptabilité.